



## APPEL

# La solidarité n'est pas un délit !

Le 19 juin 2008, des militants du réseau éducation sans frontières, des travailleurs sociaux du quartier d'Empalot, de simples citoyens, se sont rendus à l'aéroport de Toulouse Blagnac afin d'apporter leur soutien à M. G, en instance d'expulsion.

Suite à ce rassemblement, une vingtaine de personnes ont été mises en cause pour avoir franchi un portique de sécurité. Convoquées pour une audition par la Police de l'Air et des Frontières durant l'été, elles viennent de se voir notifier cette mise en cause pouvant entraîner une amende jusqu'à 750 euros.

Suite à un délai de 30 jours, il appartiendra au Préfet de la Haute-Garonne de décider s'il maintient ou non ces amendes. Si tel était le cas, cette décision ne pourrait être interprétée que comme une volonté de réprimer l'action des personnes qui soutiennent les familles de sans papiers.

Rappelons que la décision d'expulsion de M. G et de séparation de la famille était apparue alors comme emblématique du durcissement de la politique du gouvernement envers les étrangers. Elle a suscité, à ce titre, une vive émotion et une mobilisation de l'opinion publique dont la presse s'est fait largement l'écho.

Nous réaffirmons aujourd'hui notre soutien à la famille G et nous demandons à M. le Préfet de la Haute-Garonne de réexaminer leur dossier, afin de mettre fin à une situation inacceptable.

Nous demandons qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre des personnes mises en cause.

## **La solidarité ne peut être condamnée ! La famille G doit pouvoir vivre ensemble et dignement en France !**

*La famille G est arrivée en France de manière parfaitement régulière. Née en France avant 1962, Mme G s'était vue délivrer des documents d'identité française et avait par la suite fait venir sa famille par la procédure légale dans le courant de l'année 2006.*

*Par la suite, du fait d'une erreur dans ce dossier commise par les services préfectoraux, la famille s'est retrouvée en situation irrégulière avec toutes les conséquences inhérentes. Situation d'autant plus paradoxale que durant 18 mois, Mme G avait pu travailler en CDI, les enfants étaient scolarisés.*

*Le 11 juin 2008, la famille a été parrainée en Mairie de Toulouse en présence de M. COHEN. Six jours plus tard, M. G était interpellé le 17 au soir et placé au centre de rétention dans la soirée du 18 juin, pour une expulsion le 19 juin, sans même avoir revu sa femme et ses cinq enfants, toujours présents en France. Une procédure voulue extrêmement rapide, ne laissant aucune possibilité de recours...*



**Premiers signataires :** RESF 31, ACT-UP Sud-Ouest, ATTAC Toulouse, Cimade, Collectif Anti-expulsions, Emmaus Toulouse, LDH, REFI Midi-Pyrénées, Résistance à la délation, Toulouse Libertés, Voir et Comprendre, ACSE, Volvestre Solidarité ; Associations d'Empalot (ASEDE, Collectif HASURE, TEFC, Le Champ du Loup, Aidons-Nous), Comité Empalot solidaire des sans-papiers, CGT Educ'action, CNT31, Coordination des intermittents et précaires MP, FSU, Solidaires, ACU31, Les Alternatifs31, AMP, NPA, PCF, PG

